

Séminaire de Bruxelles

14-16.11.2022



Séminaire en droit européen

Thèmes: Questions juridiques actuelles du droit institutionnel et matériel de l'Union

En plus d'une séance d'introduction et de deux après-midis de séminaire à Fribourg, le séminaire comprend un voyage d'études de trois jours à Bruxelles durant lequel plusieurs institutions seront visitées (Commission européenne, Parlement européen, Conseil de l'UE, Mission suisse, etc.).

Conditions de participation

- Le séminaire s'adresse aux étudiant.e.s en Master ou Bachelor qui s'intéressent particulièrement au droit de l'intégration européenne
- Participation à la séance d'introduction le **24 mai 2022 à 18h15** (attribution des sujets ; voir la liste des sujets en annexe)
- Présentation de 15 minutes sur le thème attribué durant un après-midi de séminaire à Fribourg (**le 28.10 resp. le 04.11.2022, de 14h15 à 18h00**). La présence est obligatoire aux deux dates et est une condition nécessaire pour la reconnaissance des crédits.
- Participation au voyage d'études de trois jours à Bruxelles du **14 au 16 novembre 2022**
- Rédiger un travail de (pro)séminaire jusqu'au **28 février 2023** (facultatif, voir ci-dessous)
- Bonne compréhension passive de l'allemand, de l'anglais et du français
- Inscription au moyen d'un formulaire (<https://www3.unifr.ch/ius/epiney/de/lehre/seminare/>) avec l'attestation des notes obtenues, des attestations de compétences linguistiques et une lettre de motivation jusqu'au **17 mai 2022** à l'adresse suivante : evamariamichelle.hunziker@unifr.ch (min. 10 et max. 15 participant.e.s)
- Coûts : CHF 150.- (2 nuits avec petit-déjeuner). Le voyage aller-retour à Bruxelles n'est pas inclus : il doit être organisé et financé individuellement par les étudiant.e.s. L'assurance est à la charge des étudiant.e.s.

Validation

1. Travail de séminaire Master (5 ECTS) : Au moins IUR II achevé, participation à toutes les dates planifiées, présentation orale de 15 minutes, rédaction d'un travail écrit sous la forme d'un travail de proséminaire (36'000-60'000 signes)
2. Crédits spéciaux Master (5 ECTS) : Au moins IUR I achevé, participation à toutes les dates planifiées, présentation orale de 15 minutes, rédaction d'un travail écrit sous la forme d'un travail de proséminaire (36'000-60'000 signes)
3. Crédits spéciaux Master (2 ECTS) : Au moins IUR I achevé, participation à toutes les dates planifiées, présentation orale de 15 minutes
4. Travail de proséminaire Bachelor (3 ECTS) et crédits spéciaux Master (2 ECTS) : Au moins IUR I achevé, participation à toutes les dates planifiées, présentation orale de 15 minutes, rédaction d'un travail écrit sous la forme d'un travail de proséminaire (36'000-60'000 signes)

Liste des sujets

Questions institutionnelles :

- 1) La protection juridique en droit de l'Union concernant les actes des représentants des gouvernements des États membres – En parallèle, un commentaire sur la déclaration UE-Turquie du 18 mars 2016 (notamment T-192/16 et T-193/16) et sur l'affaire Sharpston (notamment C-684/20 P et C-685/20 P)
- 2) La décision 2020/2053 relative au système des ressources propres de l'Union européenne – Beaucoup de bruit pour rien ou moment hamiltonien de l'Union européenne ?

L'UE et ses États membres :

- 3) Primauté du droit de l'Union et droit constitutionnel national – Une analyse de l'arrêt K 3/21 de la Cour constitutionnelle polonaise du 7 octobre 2021
- 4) Le jugement rendu par la CJUE dans les affaires C-156/21 et C-157/21 sur l'admissibilité d'un mécanisme de conditionnalité dans le domaine de l'État de droit – Analyse de l'arrêt et de ses conséquences

Relations extérieures de l'UE :

- 5) Droit de l'Union et droit international de la protection des investissements – Une analyse contextuelle de l'arrêt de la CJUE dans l'affaire C-638/19 P Commission/Micula e.a.
- 6) Sur l'étendue de la compétence de l'Union en ce qui concerne un accord de retrait selon l'article 50 TUE - Une analyse de l'arrêt de la CJUE dans l'affaire C-479/21 PPU, SN et SD/Governor of Cloverhill Prison
- 7) Recours en annulation des actes juridiques de l'Union par des pays tiers, notamment en cas de sanctions (avec une attention particulière portée sur l'affaire C-872/19 P GC)
- 8) Compatibilité des extraditions vers des pays tiers avec le principe ne bis in idem prévu par le droit de l'Union (en tenant compte en particulier de l'accord d'extradition UE-États-Unis)

Citoyenneté européenne :

- 9) Les exigences du droit de l'Union en matière de perte de la nationalité – Une analyse de l'affaire C-118/20 JY
- 10) La libre circulation des familles arc-en-ciel en droit de l'Union – Un commentaire sur l'affaire C-490/20

Droits fondamentaux, CourEDH et droits de l'Homme :

- 11) La pratique actuelle de la CourEDH concernant la présomption Bosphorus sur la protection équivalente des droits fondamentaux par le droit de l'Union – En parallèle, une analyse de l'arrêt de la CourEDH Bivolaru et Moldovan/France (Requêtes no 40324/16 et 12623/17)
- 12) Sur l'application de la présomption Bosphorus au droit de l'Espace économique européen – L'arrêt de la CourEDH dans Norwegian Confederation of Trade Unions (LO) and Norwegian Transport Workers' Union (NTF)/Norway (Requête no 45487/17)

Protection de l'environnement et du climat :

- 13) La compatibilité du projet de mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (CBAM) avec les obligations internationales de l'UE, en tenant compte en particulier du droit de l'OMC
- 14) La proposition de directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité – Appréciation juridique en tenant compte des initiatives existantes dans les États membres et en Suisse
- 15) Les accords commerciaux de l'UE en tant qu'instruments de mise en œuvre du pacte vert européen – Analyse à partir de l'exemple du règlement des différends relatif à l'interdiction des exportations de bois de l'Ukraine dans le cadre de l'accord d'association UE-Ukraine (rapport final du panel d'arbitrage du 11 décembre 2020)